

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1272

30 mai 2013

SOMMAIRE

Anin S.A.	61013	Immo Foire S.A.	61054
Anin S.A.	61026	JM IT S.à r.l.	61053
ANTALPI Engineering Sàrl	61026	Knaf-Buchler succ. Hans Adam Oeltges, s.à.r.l.	61051
Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.	61027	Ksar Invest S.A.	61010
Avenir Telecom International S.A.	61029	LMA (Luxembourg) S.à r.l.	61051
AXA Funds Management S.A.	61028	LSREF2 Star Gate Investments S.à r.l. ...	61046
Bancor Investissements S.A.	61030	Luxcompufarm Sàrl	61051
Baulder II S.à r.l.	61029	LuxGEO S.à.r.l.	61030
Bohman Art S.A.	61028	Matrix EPH S. à r.l.	61012
Cameros Sicav	61029	Matrix German Portfolio No. 1 Frankfurt S.à r.l.	61012
Castel Invest S.A.	61026	Matrix German Portfolio One Kaiserslau- tern S.à r.l.	61011
Challenger Luxembourg S.A.	61030	Matrix La Gaude Investment S.à r.l.	61011
Chino S.A.	61047	Matrix La Gaude Property S.à r.l.	61013
CMA 2 S.à.r.l.	61027	Matrix St Etienne Holdco S.à r.l.	61010
Cofis Luxembourg S.A.	61048	Matrix St Etienne Propco S.à r.l.	61010
Comfintex S.A.	61047	Monier Group S.à r.l.	61052
Como R.E. s.à r.l.	61046	Palco Invest S.A.	61052
CWI Holding S.A.	61048	Palermo R.E. s.à r.l.	61056
Dakin Equity S.A.	61048	Patri Participations	61014
Degroof Inst.	61049	Pelton S. à r.l.	61033
Distress to Value S.A. -Société de Titrisa- tion	61047	Perseus Immobilien Gesellschaft 10	61056
DNB Luxembourg S.A.	61049	Perseus Immobilien Gesellschaft 3	61055
Elvolux S.à r.l.	61046	Piscis-Holding S.A.	61013
Emeth Holdings S.A.	61050	Pradera Central SC Olomouc S.à r.l.	61056
Emmeti Financière S.A.	61050	Premium Property Partners S.A.	61054
Equifax Luxembourg (No. 2) S.à r.l.	61049	Property Capital Partners SPF S.A.	61053
Essence Trademarks S.A.	61050	Roots Holdings Luxembourg S.à r.l.	61034
European Retail Income Venture II S.C.A.	61050	Sabre Finance (Luxembourg) S.à r.l.	61055
HDI-Gerling Assurances SA Luxembourg	61012	Septrum S.A.	61054
HealthCare Solutions Europe s.à.r.l.	61033	Société Industrielle de Travaux et Ouvra- ges Divers	61055
Immobilière Norman S.A.	61011	Socotra S.à r.l.	61014
Immo Foire S.A.	61052	Ukiah Holding S.A.	61014

Matrix St Etienne Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.525,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 113.591.

Extrait des résolutions des associés du 11 Avril 2013

Il résulte des dites résolutions que:

1. Mr. Russell Perchard, demeurant professionnellement 40 Avenue Monterey L-2163 à démissionné de sa fonction de Gérant de la Société avec effet au 11 Avril 2013.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Mr. Philip Gittins, Gérant
- Mr. Anthony Smedley, Gérant
- Mr. Stephen Coe, Gérant
- Mr. Costas Constantinides, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 Avril 2013.

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013047440/22.

(130057888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

Matrix St Etienne Propco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.575,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 113.592.

Extrait des résolutions des associés du 11 Avril 2013

Il résulte des dites résolutions que:

1. Mr. Russell Perchard, demeurant professionnellement 40 Avenue Monterey L-2163 à démissionné de sa fonction de Gérant de la Société avec effet au 11 Avril 2013.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Mr. Philip Gittins, Gérant
- Mr. Anthony Smedley, Gérant
- Mr. Stephen Coe, Gérant
- Mr. Costas Constantinides, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 Avril 2013.

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013047441/22.

(130057887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

Ksar Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 137.190.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013047390/10.

(130057434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

Matrix La Gaude Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.412.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 90.911.

—
Extrait des résolutions des associés du 11 Avril 2013

Il résulte des dites résolutions que:

1. Mr. Russell Perchard, demeurant professionnellement 40 Avenue Monterey L-2163 à démissionné de sa fonction de Gérant de la Société avec effet au 11 Avril 2013.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Mr. Philip Gittins, Gérant Classe B
- Mr. Anthony, Smedley Gérant Classe A
- Mr. Stephen Coe, Gérant Classe B
- Mr. Costas Constantinides, Gérant Classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 Avril 2013.

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013047438/22.

(130057891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

Matrix German Portfolio One Kaiserslautern S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.625,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 112.078.

—
Extrait des résolutions des associés du 11 Avril 2013

Il résulte des dites résolutions que:

1. Mr. Russell Perchard, demeurant professionnellement 40 Avenue Monterey L-2163 à démissionné de sa fonction de Gérant de la Société avec effet au 11 Avril 2013.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Mr. Philip Gittins, Gérant
- Mr. Anthony Smedley, Gérant
- Mr. Stephen Coe, Gérant
- Mr. Costas Constantinides, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 Avril 2013.

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013047437/22.

(130057902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

Immobilière Norman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6971 Hostert, 4, Op der Aappeltaart.

R.C.S. Luxembourg B 33.455.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 avril 2013.

Référence de publication: 2013047365/10.

(130057563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

Matrix German Portfolio No. 1 Frankfurt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.050,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 117.358.

—
Extrait des résolutions des associés du 11 Avril 2013

Il résulte des dites résolutions que:

1. Mr. Russell Perchard, demeurant professionnellement 40 Avenue Monterey L-2163 à démissionné de sa fonction de Gérant de la Société avec effet au 11 Avril 2013.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Mr. Philip Gittins, Gérant
- Mr. Anthony Smedley, Gérant
- Mr. Stephen Coe, Gérant
- Mr. Costas Constantinides, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 Avril 2013.

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013047436/22.

(130057903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

Matrix EPH S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 952.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 117.647.

—
Extrait des résolutions des associés du 11 Avril 2013

Il résulte des dites résolutions que:

1. Mr. Russell Perchard, demeurant professionnellement 40 Avenue Monterey L-2163 à démissionné de sa fonction de Gérant de la Société avec effet au 11 Avril 2013.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Mr. Philip Gittins, Gérant
- Mr. Anthony Smedley, Gérant
- Mr. Stephen Coe, Gérant
- Mr. Costas Constantinides, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 Avril 2013.

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013047432/22.

(130057892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

HDI-Gerling Assurances SA Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 30.015.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013047344/10.

(130057516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

*

Matrix La Gaude Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.412.600,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 90.910.

—
Extrait des résolutions des associés du 11 Avril 2013

Il résulte des dites résolutions que:

1. Mr. Russell Perchard, demeurant professionnellement 40 Avenue Monterey L-2163 à démissionné de sa fonction de Gérant de la Société avec effet au 11 Avril 2013.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Mr. Philip Gittins, Gérant Classe B
- Mr. Anthony, Smedley Gérant Classe A
- Mr. Stephen Coe, Gérant Classe B
- Mr. Costas Constantinides, Gérant Classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 Avril 2013.

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013047439/22.

(130057890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

Piscis-Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 59.194.

—
Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16 janvier 2013 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommées:

a) administrateurs

- Madame Lidia CAMPANA, sans état, demeurant à Ch-6850 Mendrisio, 25, Via Manzoni,
- Monsieur Nicola d'IPPOLITO, ingénieur, demeurant à Sao Paolo 38465152 (Brésil), 488, 3° and. - cj 309 - Itaim Bibi, CEP 04535-001
- Monsieur Pierfrancesco CAMPANA, docteur en droit, avec adresse professionnelle à CH-6830 Chiasso, 35, Corso San Gottardo.

b) commissaire aux comptes

- Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L - 1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'an 2018.

Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2013047502/23.

(130057842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

Anin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 61.312.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013048423/9.

(130059750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Socotra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.319.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 167.166.

—
Extrait de la résolution prise par l'associé unique, en date du 11 avril 2013:

- constat du changement d'adresse de l'associé unique, Monsieur Hubert Clergeau qui demeure désormais au 349 Avenue Louise, Box 22, B-1050 Bruxelles.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013048161/12.

(130058477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

Patri Participations, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 250.000.000,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 92.819.

—
En date du 26 mars 2013, le siège social de la Société a été transféré du 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Référence de publication: 2013048077/12.

(130058937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

Ukiah Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 176.388.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth day of March.

Before Us Maître Henri BECK, residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg, acting on behalf of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, actually prevented, who will keep the original of the present deed.

There appeared:

Vacon Properties S.A., a company incorporated under the laws of Panama, with registered office at East 54th Street, Arango Orillac Building, 2nd Floor, Panama City, Republic of Panama, registered with the Registro Publico de Panama under number 520207,

represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a limited liability company (société anonyme), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration**Art. 1. Name.**

There is formed a public limited liability company (société anonyme) under the name of UKIAH HOLDING S.A. (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single director, or as the case may be, the board of directors of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand

Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single director, or as the case may be, the board of directors of the Company. Where the single director or the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the director(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) consisting of three hundred and ten (310) shares in registered form with a par value of one hundred euro (EUR 100) each.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

6.2. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.3. Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the shareholders' register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

6.4. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.5. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.6. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of directors.

7.1. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company, divided into two classes: class A directors and class B directors. They will be elected for a period of time which cannot exceed six (6) years and will be re-elected. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

7.2. The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors (subject to article 7.1 above), their remuneration and the term of their office. In the event a director is elected without any indication on the terms of his mandate, he shall be deemed to be elected for six years from the date of his election. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.

7.3. If a legal entity is appointed as director of the Company, this entity must designate a permanent representative who shall represent such legal entity in its duties as a director of the Company. Should the permanent representative be unable to perform his duties for whatever reason (including without limitation, removal, resignation, dismissal, death), the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

7.4. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of the shareholders of the Company which shall proceed to the definitive appointment.

Art. 8. Powers of the board of directors.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the single director or, as the case may be, the board of directors, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the single director or, as the case may be, by the board of directors, or in accordance with article 10.1 of the Articles.

8.3. The single director or, as the case may be, the board of directors of the Company is authorised to delegate the day-to-day management of the Company and the power to represent the Company in respect thereto to one or more directors, officers, or other agents who may but are not required to be shareholders, acting individually or jointly. If one or several directors of the Company has/have been empowered to represent the Company with respect to the day-to-day management of the Company, the board of directors must report to the annual general meeting any salary, remuneration and/or other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of directors of the Company must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

9.2. The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

9.3. Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

9.4. No such written notice is required if all members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

9.5. Any director may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another director as his proxy. A director may also appoint another director as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.6. The board of directors can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and among whom a class A director and a class B director imperatively. Resolutions of the board of directors are validly taken by a majority of the votes cast. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote. The resolutions of the board of directors will be recorded in minutes signed by all the directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

9.7. Any director may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting and a meeting held by way of such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

9.8. Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

9.9. In the event that any director of the Company may have any conflicting interest in any decision to be made by the board of directors, such director shall make known to the board of directors of the Company such conflicting interest and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The relevant director shall not consider or vote upon any such matter, and such matter, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company. If the Company has only one shareholder, a statement of the conflicting interest must be recorded in minutes. In case the Company is managed by a single director, such director shall only mention his conflicting interest to the shareholder.

9.10. The provisions of article 9.9 of these Articles do not apply when the decisions of the single director or of the board of directors relate to the day-to-day operations of the Company and are at arm's length terms.

9.11. No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company has an interest in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the single director, or, in case the Company is managed by a board of directors, by the joint signatures of any class A director and any class B director of the Company.

10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 8.2 and 8.3. of these Articles and within the limits of such power.

Art. 11. Liability of the directors.

11.1 The directors assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2 To the extent permissible under Luxembourg law, the directors and other officers of the Company (including, for the avoidance of any doubt, the permanent representative of any legal entity appointed as director of the Company) as well as those persons to whom such signatory powers have been validly delegated in accordance with articles 8.2 and 8.3. of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been directors, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

11.3 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a director shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other directors, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or willful default.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. The general meeting of shareholders properly constituted represents the entire body of shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company within the limits of the Law.

12.2. Without prejudice to article 12.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

12.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

12.4. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes.

Art. 13. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.

13.1. The notice periods and proceedings as well as the discussion proceedings provided by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

13.2. Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

13.3. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.4. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.5. Each shareholder may also participate in any meeting of the shareholders of the Company by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

13.6. Each shareholder may also vote by way of voting forms provided by the Company. These voting forms contain the date and place of the meeting, the agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each proposed resolution, three boxes allowing the shareholders to vote in favour, against or abstain from voting on the proposed resolution. The voting forms must be sent by the shareholders by mail, telegram, telex, facsimile or e-mail to the registered office of the Company. The Company will only accept the voting forms which are received prior to the time of the meeting specified in the convening notice. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention shall be void.

13.7. Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be adopted by a simple majority of those present or represented and voting, regardless of the proportion of the share capital represented at such meeting.

13.8. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one-half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If this quorum is not reached, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast.

13.9. The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 14. Accounting Year and Annual general meeting.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single director or, as the case may be, the board of directors must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, directors, and auditor(s) of the Company.

14.3 The single director or, as the case may be, the board of directors of the Company shall, one month before the annual general meeting of shareholders, deliver documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditor(s) of the Company who must prepare a report setting forth his/their proposals.

14.4 The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the third Monday of June of each year at 10.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.5 The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the single director or the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

Art. 15. Statutory / External auditor.

15.1. The operations of the Company shall be supervised by one or "commissaire(s)" or, as the case may be, by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises). The "commissaire(s)" /external auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.2. The "commissaire(s)" /external auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

16.2. The general meeting of shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

16.3. Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the single director, or as the case may be, the board of directors, in accordance with the decision of the general meeting of shareholders. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the single director or the board of directors of the Company.

16.4. The single director, or as the case may be, the board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

VI. Dissolution - Liquidation**Art. 17. Dissolution - Liquidation.**

17.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Art. 18. General provision. Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2013.

Subscription - Payment

Thereupon,

Vacon Properties S.A., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for the three hundred and ten (310) shares in registered form, with a par value of one hundred euro (EUR 100) each, and to pay them up by way of a contribution in cash amounting to seven thousand seven hundred fifty euro (EUR 7,750) representing twenty-five per cent (25%) of the share capital.

The amount of seven thousand seven hundred fifty euro (EUR 7,750) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as directors of the Company for a term which will expire at the annual general meeting of the shareholders of the Company which will be held in respect of the annual accounts ending December 31, 2016:

Class A director:

- Mr. Patrick MOINET, born in Bastogne (Belgium) on June 6, 1975 residing at 12, rue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Class B directors:

- Mr. Luc GERONDAL, born in Kinshasa (Democratic Republic of Congo) on April 23, 1976, with professional address at 19, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg; and

- Mr. Olivier LIEGEOIS, born in Bastogne (Belgium) on October 27, 1976, with professional address at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

2. The limited liability company REVICONSULT S.à r.l., with registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register number B 139013 is appointed as auditor

(commissaire) of the Company for a term which will expire at the annual general meeting of the shareholders of the Company which will be held in respect of the annual accounts ending December 31, 2016.

3. The registered office of the Company is set at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinquième jour de mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

A comparu:

Vacon Properties S.A., une société de droit panaméen avec siège social au East 54th Street, Arango Orillac Building, 2nd Floor, Panama City, République de Panama, enregistré au Registro Publico de Panama sous le numéro 520207,

représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La dite procuration après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société anonyme sous la dénomination UKIAH HOLDING S.A. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège Social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par décision de l'administrateur unique, ou le cas échéant, du conseil d'administration de la Société. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des actionnaires adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'administration de la Société. Lorsque l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion de l'(des) administrateur(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs

de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tous ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations et transactions qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est établie pour une période indéterminée.

4.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution des actionnaires de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trois cent dix (310) actions sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des Associés de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

6.2. Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et il peut être consulté par chaque actionnaire qui le désire.

6.3. Les actions seront transférées par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des actionnaires de la Société, qui sera exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires respectifs. La Société peut aussi accepter d'autres instruments de transfert qu'elle jugera satisfaisants comme preuve de transfert.

6.4. Chaque action donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre d'actions existantes.

6.5. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.6. La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société, divisé en administrateur de classe A et administrateur de classe B. Ils seront élus pour une durée ne pouvant excéder six ans et seront rééligibles. Toutefois, dans la mesure où la Société n'a qu'un actionnaire, l'actionnaire unique, après avoir pris acte lors d'une assemblée générale que la Société a un actionnaire unique, peut décider que la Société soit administrée par un administrateur unique, jusqu'à la première assemblée suivant l'admission d'au moins un actionnaire supplémentaire.

7.2. Les administrateurs seront élus par les actionnaires en assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs (sous réserve de l'article 7.1 ci-dessus), leur rémunération et la durée de leur mandat. Au cas où un administrateur est nommé sans indication de la durée de son mandat, il sera considéré comme étant nommé pour une période de six ans à compter de la date de son élection. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

7.3. Si une entité juridique est nommée administrateur de la Société, cette entité doit désigner un représentant permanent qui la représentera dans ses fonctions d'administrateur de la Société. Si le représentant permanent est incapable d'assumer ses fonctions quelle qu'en soit la raison (en ce compris, sans limitation, révocation, démission, mort), l'entité juridique doit immédiatement nommer un autre représentant permanent.

7.4. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui procédera à la nomination définitive.

Art. 8. Pouvoirs du conseil d'administration.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts aux actionnaires sont de la compétence de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'administration de la Société qui aura tous pouvoirs pour accomplir tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, actionnaires ou non, par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

8.3. L'actionnaire unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration de la Société peut déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, fondés de pouvoir ou autres agents, qui peuvent être mais ne sont pas obligatoirement actionnaires, agissant individuellement ou conjointement. Si un ou plusieurs administrateurs de la Société a/ont été habilité(s) à représenter la Société dans le cadre de la gestion journalière de la Société, le conseil d'administration devra rapporter à l'assemblée générale annuelle tout salaire, rémunération et/ou autres avantages accordés à cet(ces) administrateur(s) au cours de l'exercice social en question.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil d'administration de la Société doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

9.2. Le conseil d'administration de la Société se réunira sur convocation du président du conseil d'administration de la Société ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation qui sera, en principe, au Luxembourg.

9.3. Il sera donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration de la Société au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil d'administration de la Société.

9.4. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir parfaite connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du conseil d'administration de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions tenues à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du conseil d'administration de la Société.

9.5. Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration en nommant par écrit, soit en original ou par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut également nommer un autre administrateur comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.6. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, et parmi eux au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B. Les décisions du conseil d'administration ne sont valablement prises qu'à la majorité des voix exprimées. Au cas où, à une réunion, il y a égalité du nombre de voix pour et contre une résolution, le vote du président sera prépondérant. Les résolutions du conseil d'administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

9.7. Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre, et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion et sera considérée comme tenue au siège social de la Société.

9.8. Les résolutions circulaires signées par tous les administrateurs seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

9.9. Au cas où un administrateur de la Société avait un intérêt contraire relativement à une décision que le conseil d'administration doit prendre, cet administrateur doit faire connaître au conseil d'administration de la Société son conflit d'intérêt et faire inscrire cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. L'administrateur concerné ne délibérera pas et ne votera pas sur l'affaire en question, et cette question ainsi que le conflit d'intérêt dudit administrateur seront rapportés à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société. Si la Société a un actionnaire unique, une déclaration du conflit d'intérêt sera inscrite dans le procès-verbal. Au cas où la Société est gérée par un administrateur unique, cet administrateur devra seulement mentionner son conflit d'intérêt à l'actionnaire.

9.10. Les dispositions de l'article 9.9 des présents Statuts ne s'appliquent pas quand les décisions de l'administrateur unique ou du conseil d'administration concernent des opérations courantes de la Société et sont conclues dans des conditions normales.

9.11. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou personne ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondateurs de pouvoir de la Société ont un intérêt dans cette transaction, ou sont administrateur, associé, fondateur de pouvoir ou employé de cette autre société ou personne.

Art. 10. Représentation.

10. 1. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique, ou si la Société est gérée par un conseil d'administration, par les signatures conjointes d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B de la Société.

10.2. La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément aux articles 8.2. et 8.3. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Responsabilité des administrateurs.

11.1. Les administrateurs ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les administrateurs et autres fondateurs de pouvoir de la Société (en ce compris, pour écarter le moindre doute, le représentant permanent de toute entité juridique nommée administrateur de la Société), ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2. et 8.3. des présents Statuts, seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé d'administrateurs, fondateurs de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un administrateur ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres administrateurs, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quel qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de leur mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

IV. Assemblées générales des actionnaires

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à toutes les opérations de la Société dans les limites de la Loi.

12.2. Sans préjudice de l'article 12.4 des présents Statuts, les résolutions des actionnaires sont adoptées en assemblées générales.

12.3. Chaque actionnaire a un droit de vote proportionnel à son actionnariat. Chaque action donne droit à un vote.

12.4. L'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires. Les décisions de l'actionnaire unique sont consignées en procès-verbaux.

Art. 13. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

13.1. Les délais et formalités de convocation ainsi que les règles de tenue des assemblées générales prévus par la Loi gouverneront la convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société sauf stipulations contraires par les présents Statuts

13.2. Les assemblées des actionnaires de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.3. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.4. Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire (actionnaire ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.5. Chaque actionnaire peut également participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette assemblée.

13.6. Chaque actionnaire peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées

ainsi que pour chaque résolution proposée, trois cases permettant aux actionnaires de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter s'agissant de la résolution proposée. Les formulaires de vote doivent être envoyés par les actionnaires par courrier, télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée précisée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls.

13.7. Sauf si la Loi ou les présents Statuts l'exigent autrement, les résolutions à une assemblée des actionnaires de la Société dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants sans tenir compte de la proportion du capital social représenté à cette assemblée.

13.8. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée pour modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le journal officiel du Luxembourg, le Mémorial, et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibérera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

13.9. La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements de ses actionnaires ne peuvent être augmentés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et propriétaires d'obligations.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Supervision

Art. 14. Exercice Social et Assemblée générale annuelle.

14.1. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, administrateurs et auditeur(s) de la Société.

14.3. L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration de la Société devra, un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, fournir les pièces justificatives et un rapport sur les opérations de la Société au(x) commissaire(s) aux comptes de la Société qui devra préparer un rapport exposant ses/leurs propositions.

14.4. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin de chaque année à 10h00 du matin. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société peut se tenir à l'étranger, si l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société considère de manière discrétionnaire que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 15. Commissaire aux comptes / Réviseur d'entreprises.

15.1. Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires ou, le cas échéant, par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises. Le(s) commissaire(s) / réviseur(s) d'entreprises sera(ont) élu(s) pour une durée maximum de six ans et seront rééligibles.

15.2. Le(s) commissaire(s) / réviseur(s) d'entreprises sera(ont) nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 16. Affectation des Bénéfices.

16.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

16.2. L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde du bénéfice net annuel et décidera de payer des dividendes aux moments qu'elle jugera opportuns au regard des objectifs et de la politique de la Société.

16.3. Les dividendes devront être payés aux lieu et place déterminés par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration conformément à la décision de l'assemblée générale des actionnaires. Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société.

16.4. L'administrateur unique, ou le cas échéant, le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou de plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommés par une résolution de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la résolution des actionnaires ou la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions que chaque actionnaire détient dans la Société.

Disposition générale

Art. 18. Disposition générale. Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les actionnaires de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Sur ces faits,

Vacon Properties S.A., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux trois cent dix (310) actions sous forme nominative, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750) représentant vingt-cinq pour cent (25%) du capital social.

Le montant de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges de toute sorte, qui incombent à la Société du fait de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille deux cents euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société pour une durée qui expirera à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en respect de l'année financière se finissant au 31 décembre 2016:

Administrateur de classe A:

- Monsieur Patrick MOINET, né le 6 juin 1975 à Bastogne (Belgique), demeurant au 12, rue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg;

Administrateurs de classe B:

- Monsieur Luc GERONDAL, né le 23 avril 1976 à Kinshasa (République Démocratique du Congo), demeurant professionnellement au 19, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg;

- Monsieur Olivier LIEGEOIS, né le 27 octobre 1976 à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

2. La société à responsabilité limitée REVICONSULT S.à r.l., avec siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg numéro B 139013 est nommé commissaire de la Société pour une durée qui expirera à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en respect de l'année financière se finissant au 31 décembre 2016.

3. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher, le 04 avril 2013. Relation GRE/2013/1337. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013045820/646.

(130055437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

Anin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 61.312.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 15 avril 2013 a pris acte de la démission de Monsieur Ralf Heinicke de son mandat d'administrateur.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013048422/12.

(130059749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Castel Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3739 Rumelange, 32, rue des Martyrs.

R.C.S. Luxembourg B 87.618.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 4 avril 2013

Décision prise par l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 AVRIL 2013:

- Mr Bernard PUTZ, Président du conseil d'administration, Administrateur, et administrateur délégué de société, demeurant à F-57650 Fontoy, 14 rue du Castel, est reconduit dans ses mandats jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2019,

- Mlle Dominique PUTZ, Administrateur de société, demeurant à F-57290 Seremange, 174A rue Général de Gaulle, est reconduite dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2019,

- Mme Viviane SCHEIBLING, Administrateur de société, demeurant à F-57650 Fontoy, 14, rue du Castel, est reconduite dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2019.

- Mr Thomas PUTZ, commissaire aux comptes, demeurant à F-75015 Paris, 4A, rue Marmontel, est reconduit en qualité de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013048492/20.

(130059598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

ANTALPI Engineering Sarl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4940 Bascharage, 124, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 153.426.

—
L'an deux mille treize, le cinq avril.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

Jonathan LUPINI, ingénieur, né à Mont -Saint -Mart in/Meurthe-et-Moselle (France), le 27 juillet 1984, demeurant à L-4343 Esch-sur-Alzette, 21, rue du Viaduc.

seul associé de ANTALPI Engineering SARL avec siège social à L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 153 426, constituée suivant acte du notaire Frank MOLITOR de Dudelange du 6 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1403 du 8 juillet 2010.

Le comparant, agissant en sa qualité d'associé unique, se réunit en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère dûment convoqué, et prend, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Il décide de transférer le siège social de Foetz à Bascharage.

61027

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Bascharage."

Troisième résolution

Il fixe l'adresse de la Société à L-4940 Bascharage, 124, avenue de Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Déclaration

L'associé déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont Acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Lupini et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 10 avril 2013. Relation EAC/2013/4783. Reçu soixante quinze euros 75.-.

Le Releveur (Signé): Santioni.

Référence de publication: 2013048424/37.

(130059577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 28.889.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 10 avril 2013

L'Assemblée Générale nomme au poste d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2013:

- Monsieur Lambert SCHROEDER,
- Monsieur Denis REGRAIN,
- Monsieur Noel Mc NULTY,

L'Assemblée nomme ERNST & YOUNG, comme Réviseur d'Entreprise Indépendant. Son mandat prendra à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2013.

Pour la société

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2013048425/17.

(130059542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

CMA 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.494.

Suite aux résolutions écrites de l'associé unique de la Société en date du 16 avril 2013, les décisions suivantes ont été prises:

1. Démission des gérants suivants à compter du 8 octobre 2012:

Monsieur Marco Jesi, né le 12 octobre 1949 à Milan, Italie, avec adresse professionnelle au 4, Via A.M. Grancini, I-20145 Milan, Italie.

2. Démission des gérants suivants à compter du 22 octobre 2012:

Monsieur John von Spreckelsen, né le 23 octobre 1942 à Hamburg, Allemagne, avec adresse professionnelle au 204, Old Woking Road, White Ladies, GU22 8HN Woking, Surrey, Royaume-Unis.

3. Démission des gérants suivants à compter du 16 avril 2013:

Monsieur Javier Pérez de Leza Eguiguren, né le 15 octobre 1966 à Madrid, avec adresse professionnelle au 11, Camino de la Zarzuela, E-28023 Madrid, Espagne.

Monsieur Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

4. Nomination du gérant unique suivant à compter du 16 avril 2013 pour une durée indéterminée:

Manacor (Luxembourg) S.A., société anonyme, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B9098 avec siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Manacor (Luxembourg) S.A., gérant unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CMA 2 S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant unique

Référence de publication: 2013048510/30.

(130059809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Bohman Art S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 164.904.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'actionnaire unique de la société qui s'est tenue extraordinairement en date du 2 avril 2013 au siège social de la société que:

1. Le siège de la société est transféré avec effet au 1^{er} janvier 2013 au 11, boulevard Royal; L-2449 Luxembourg.
2. La démission de Monsieur Torben Madsen à été acceptée avec effet au 31 décembre 2012.
3. La démission de Mademoiselle Elin Sjöling à été acceptée avec effet au 31 décembre 2012.
4. La démission du Commissaire aux Comptes, Modern Treuhand SA à été acceptée avec effet au 31 décembre 2012.
5. Monsieur Anton Baturin, avec adresse professionnelle au 11 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg a été nommé administrateur de la société avec effet au 1^{er} janvier 2013 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.
6. Monsieur Ingvar Jensen, avec adresse professionnelle au Styrmansgatan 16B, SE-114 54 Stockholm a été nommé administrateur de la société avec effet au 1^{er} janvier 2013 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.
7. Monsieur Andrew Mann, avec adresse professionnelle au 20, boulevard Princesse Charlotte, MC-98000 Monaco à été nommé Commissaire aux Comptes de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2013 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.

Luxembourg, le 2 avril 2013.

Pour extrait conforme

Administrateurs

Référence de publication: 2013048446/24.

(130059337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

AXA Funds Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 32.223.

Faisant suite à l'assemblée générale ordinaire du 26 mars 2013, sont renommés Administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2014:

Mr. Steve Gohier

Mr. Bruno Durieux

Mme Tatiana Pécastaing-Pierre

Mr. Christof Jansen

Mr. Michael Reinhard

Monsieur Laurent Jaumotte, demeurant 1 Place de l'Etoile L-1479 Luxembourg, est nommé Administrateur, sous réserve de l'approbation de la CSSF, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2014.

Est renommé Réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2014:

PricewaterhouseCoopers Société Coopérative

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013048440/21.

(130059266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Avenir Telecom International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 67.886.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 8 avril 2013

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 mars 2013:

- Monsieur Jean-Daniel BEURNIER, Président Directeur Général d'Avenir Telecom S.A., demeurant à Traverse Saint-Pierre, F-13100 Aix-en-Provence, administrateur délégué et Président

- Monsieur Robert SCHIANO, Administrateur et Directeur Commercial d'Avenir Telecom S.A., demeurant au 11, Clos du Vallon, F-13260 Cassis

- Madame Agnès TIXIER, administrateur de société, demeurant au 605, avenue Paul Gaimard, F-83640 Saint Zacharie

- Monsieur Pierre BADUEL, administrateur de société, demeurant au 15, rue Portalis, F-13100 Aix-en-Provence

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 mars 2013 :

- MONTBRUN REVISION S.à r.l., 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 8 avril 2013.

Référence de publication: 2013048439/21.

(130059596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Baulder II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 828.925,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 122.980.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2013048442/12.

(130059228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Cameros Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 48.766.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 28 mars 2013 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a reconduit les mandats de

M. Francisco Javier Benito Martinez, Samaria 12, 10° Derecha, Madrid 28009, Espagne

M. Javier Claudio Benito Olalla, Samaria 12, 10° Derecha, Madrid 28009, Espagne

M. Ignacio Aragon Ramirez de Pineda, Don Ramon de la Cruz, 23, 28001 Madrid, Espagne

Mme. Michèle Berger, 15 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

M. Frédéric Fasel, 15 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

M. Pascal Chauvaux, 15 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

M. Jean-François Pierrard, 15 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

pour une période d'une année jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2014.

2. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé Deloitte Audit S.à.r.l. pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2014.

Pour Cameros SICAV

Référence de publication: 2013048486/21.

(130059664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Challenger Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 48.598.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social le 25 mars 2013

- Les personnes suivantes sont nommées administrateurs:

* Alexis THALER, directeur, demeurant 32, Avenue Hoche, F-75008 Paris;

* Philippe RENAUD, directeur financier, demeurant 1 avenue Eugène Freyssinet, F- 78061 Saint Quentin en Yvelines Cedex;

* Serge KRANCENBLUM, diplômé MBA, avec adresse professionnelle au 412 F route d'Esch, L - 2086 Luxembourg.

Les mandats des Administrateurs prendront fin à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014, statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2013.

- Le mandat de commissaire de la société FIN-CONTROLE SA., Société Anonyme, ayant son siège social au 12F rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg est renouvelé pour une année, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014 statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2013.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2013048502/19.

(130059347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Bancor Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 47.381.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 31 janvier 2013, la décision suivante a été prise à l'unanimité:

Les mandats de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, sont prolongés rétroactivement et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2013.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2013048447/14.

(130059365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

LuxGEO S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 158.198.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth day of the month of February.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

Geo Travel Finance S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.022 (the "Shareholder"),

Hereby represented by Marc FRANTZ, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of LuxGEO S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of two hundred twenty-seven million four hundred eight thousand seven hundred fifty-six euros and seventy-five cents (EUR 227,408,756.75), with registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of

Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg of 13 January 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 697 of 12 April 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 158.198 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary, of 30 September 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2859 of 23 November 2011.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one million four hundred thousand euros (EUR 1,400,000.-) so as to raise it from its present amount of two hundred twenty-seven million four hundred eight thousand seven hundred fifty-six euros and seventy-five cents (EUR 227,408,756.75) to two hundred twenty-eight million eight hundred eight thousand seven hundred fifty-six euros and seventy-five cents (EUR 228,808,756.75).

2 To issue one hundred forty million (140,000,000) new shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares by Geo Travel Finance S.C.A., and to accept payment in full for such new shares by a contribution in cash.

4 To amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one million four hundred thousand euros (EUR 1,400,000.-) so as to raise it from its present amount of two hundred twenty-seven million four hundred eight thousand seven hundred fifty-six euros and seventy-five cents (EUR 227,408,756.75) to two hundred twenty-eight million eight hundred eight thousand seven hundred fifty-six euros and seventy-five cents (EUR 228,808,756.75).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue one hundred forty million (140,000,000) new shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared the Shareholder, prenamed (the "Subscriber"), represented by Marc FRANTZ, by virtue of the aforementioned proxy.

The Subscriber declared to subscribe for one hundred forty million (140,000,000) new shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, and to make payment in full for such new shares by a contribution in cash.

The amount of one million four hundred thousand euros (EUR 1,400,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company in cash, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and to allot the new shares according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

" **Art. 5.** The Company's share capital is set at two hundred twenty-eight million eight hundred eight thousand seven hundred fifty-six euros and seventy-five cents (EUR 228,808,756.75) represented by twenty-two billion eight hundred eighty million eight hundred seventy-five thousand six hundred seventy-five (22,880,875,675) shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each".

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand four hundred Euros (EUR 2,400.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing person known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing person has signed with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-sixième jour du mois de février.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Geo Travel Finance S.C.A., une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.022 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Marc FRANTZ, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de LuxGEO S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de deux cent vingt-sept millions quatre cent huit mille sept cent cinquante-six euros et soixante-quinze centimes (EUR 227.408.756,75), dont le siège social est au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 13 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 697 du 12 avril 2011 et inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 158.198 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 30 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2859, en date du 23 novembre 2011.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un million quatre cent mille euros (EUR 1.400.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent vingt-sept millions quatre cent huit mille sept cent cinquante-six euros et soixante-quinze centimes (EUR 227.408.756,75) à deux cent vingt-huit millions huit cent huit mille sept cent cinquante-six euros et soixante-quinze centimes (EUR 228.808.756,75).

2 Émission de cent quarante millions (140.000.000) de parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles actions ordinaires par Geo Travel Finance S.C.A. et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales nouvelles par apport en espèces.

4 Modification de l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million quatre cent mille euros (EUR 1.400.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent vingt-sept millions quatre cent huit mille sept cent cinquante-six euros et soixante-quinze centimes (EUR 227.408.756,75) à deux cent vingt-huit millions huit cent huit mille sept cent cinquante-six euros et soixante-quinze centimes (EUR 228.808.756,75).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre cent quarante millions (140.000.000) de parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu l'Associé (ci-après le «Souscripteur»), représenté par Marc FRANTZ, en vertu de la procuration susmentionnée.

Le Souscripteur a déclaré souscrire cent quarante millions (140.000.000) de parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un centime d' euro (EUR 0,01) par part sociale à libérer intégralement ces parts sociales nouvelles par un apport en espèces.

Le montant d'un million quatre cent mille euros (EUR 1.400.000,-) a dès lors été à la disposition de la Société en espèces à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et d'émettre les nouvelles parts sociales conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à deux cent vingt-huit millions huit cent huit mille sept cent cinquante-six euros et soixante-quinze centimes (EUR 228.808.756,75) représenté par vingt-deux milliards huit cent quatre-vingt millions huit cent soixante-quinze mille six cent soixante-quinze (22,880,875,675) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille quatre cents euros (EUR 2.400,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: M. FRANTZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 février 2013. LAC/2013/9292. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 18 mars 2013.

Référence de publication: 2013045089/151.

(130054927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

HealthCare Solutions Europe s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 169.069.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2013047081/11.

(130056946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

Pelton S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.697.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013046921/14.

(130057188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

Roots Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 174.284.

Rectificatif de l'acte déposé le 16/01/2013 n° L130009560

In the year two thousand and twelve, on the twentieth of December.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Paseo Cayman, L.P., an exempted limited partnership existing under the laws of Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, having its registered office at c/o Citco Fund Services (Cayman Islands) Limited, PO Box 31106, 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Ms Gaëlle Schneider, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on December 19 2012, and

2. Incus Capital Iberia Opportunity Fund I, L.P., a limited partnership existing under the laws of Cayman Islands, registered with Walkers, Walker House under number WK-67687, having its registered office at 87 Mary Street, George Town, KY1-9005, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Ms Gaëlle Schneider, prenamed, by virtue of a proxy, given on December 19th 2012.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated above, have requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they wish to incorporate with the following articles of association:

Preliminary section - Definitions

When used in these articles of incorporation, the following terms shall have the meanings set out below:

Advisor shall mean one or several advisor(s) appointed from time to time by Roots with a view to providing the Board of Managers and the board of managers of Roots with recommendations and advice with respect to the Investments and the operations of the Company and Roots.

Advisory Agreement means any advisory agreement that may be entered into from time to time between Roots and any Advisor.

Articles shall mean articles of association of the Company.

Board of Managers has the meaning set out in Article 15.

Business Day shall mean a day on which commercial banks are open for business in Luxembourg and in New York, United States of America other than Saturdays, Sundays, or Luxembourg or US public holidays.

Class A Manager shall mean a Manager of the Company appointed from a list of candidates submitted to the general meeting of Shareholders by the Class A Shareholder.

Class A Shareholders shall mean any holders of A Ordinary Shares.

Class B Manager shall mean a Manager of the Company appointed from a list of candidates submitted to the general meeting of Shareholders by the Class B Shareholder.

Class B Shareholders shall mean any holders of B Ordinary Shares.

Class C Manager shall mean any other Manager of the Company which is not a Class A Manager or a Class B Manager.

Company shall mean Roots Holdings Luxembourg S.à r.l.

Contribution shall mean any funding provided by any Shareholder to the Company in such form as may be agreed among the Shareholders and the Company, including in the form of equity contributions or the extension of profit participating loans.

Drawdown Request has the meaning set out in Article 14.

Final Liquidation Date has the meaning set out in Article 32.

Funding Commitment shall mean the total amount of funding that each Shareholder has irrevocably agreed to provide to the Company pursuant to any Shareholders' Agreement that may be entered into from time to time among the Class A Shareholder, the Class B Shareholder and the Company,, which shall be called by the Board of Managers from time to time.

Incorporation Date shall mean 20 December 2012, i.e. the date of incorporation of the Company before a Luxembourg notary.

Investments shall mean direct and indirect investments in performing and non-performing loans as well as commercial and residential real estate assets in Spain and Portugal.

Investment Objectives shall mean the objective to generate income by investing directly or indirectly in the Investments.

Important Decisions has the meaning set out in Article 24.

Managers has the meaning set out in Article 15.

Remaining Interest has the meaning set out in Article 32.

Roots shall mean Roots Luxembourg S.à r.l., a wholly owned subsidiary of the Company.

Shares shall mean all shares issued by the Company from time to time.

Shareholder shall mean any person which at any time becomes holder of shares of the Company.

Subsidiaries shall mean all entities which are directly or indirectly owned by the Company or Roots.

Termination Date has the meaning set out in Article 32.

Words importing the singular number include the plural and vice versa.

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owners of the Shares created hereafter and all those who may become Shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by the present Articles.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio in order to realize its Investment Objectives by, directly or indirectly, carrying out the Investments.

The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

The Company may in this context guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company and Roots.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of the Investment Objectives.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company is incorporated under the name of "Roots Holdings Luxembourg S.a r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by the general meeting of its Shareholders.

A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares - Transfer restrictions

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) divided into:

- eight thousand three hundred and one (8,301) A Ordinary Shares, having a par value of one euro (EUR 1) each (the "A Ordinary Shares");

- four thousand one hundred ninety-nine (4,199) B Ordinary Shares, having a par value of one euro (EUR 1) each (the "B Ordinary Shares").

The rights and obligations attached to the Shares of each class, as defined in the present Articles, shall be identical, except to the extent otherwise provided by the Law or by the present Articles.

Each Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by approval of a majority of Shareholders representing at least three quarters of the share capital.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. Any co-owners of a Share shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. No Shareholder may sell, assign, transfer, pledge or otherwise encumber or dispose of in any way all or any part of its interest in, or otherwise grant any interest of any kind in, any of the Shares now or in the future held by them, except with the consent of each other Shareholder and the Board of Managers.

Art. 10. Without prejudice to the provisions set out in Article 9, (i) the Shares are freely transferable among the Shareholders and (ii) each Shareholder may, subject to the approval of Shareholders representing at least three quarters of the Shares, transfer its Shares to any third party; provided that no Shareholder may unreasonably withhold its consent to a proposed transfer to an entity under common control with the transferring Shareholder.

Art. 11. Any transfer of Shares which is not made in accordance with the terms of these Articles shall be null and void.

Art. 12. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the Shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 13. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Funding commitments and Contributions

Art. 14. The Company, may, at any time, issue a written request (a "Drawdown Request") to the Shareholders to provide funds to the Company in the form of Contributions by way of wire transfer to the account specified in such Drawdown Request. The Company may not call Contributions from any Shareholder in excess of such Shareholder's Funding Commitment.

Subject to the next sentence, the amount of Contributions specified in each Drawdown Request shall be made to all Shareholders on a pro-rata basis to their respective Funding Commitments on an as-needed basis for the purposes of (i) funding Roots for the purchase of the Investments, (ii) paying fees and expenses of the Company or Roots or (iii) meeting any other working capital requirements of the Company or Roots. Any Drawdown Request for purposes of indirectly funding any expenses allocable only to one class of Shares shall be made to holders of that class of Shares only. All Funding Commitments will be drawn down in Euros.

Each Drawdown Request will specify the purpose for which such Contributions are to be used and the date on which such additional Contributions are due. In the case of a Drawdown Request in respect of an Investment, each Shareholder must indicate its acceptance or rejection of the proposed Investment and related Contribution within twelve (12) Business Days from such Shareholder's receipt of the Drawdown Request (the "Acceptance Period"). If any Shareholder rejects the proposed Investment within the Acceptance Period, the Drawdown Requests issued to the Shareholders shall be cancelled and no Contributions shall be accepted by the Company with respect to such Investment from any Shareholder; any such previously made Contributions shall be reimbursed.

If a Shareholder (a) accepts a proposed Investment within the Acceptance Period or (b) receives a Drawdown Request in respect of any other Contribution and, in each case, fails to make, in a timely manner, all or any portion of the Contribution set out in the related Drawdown Request, and such failure continues for five (5) Business Days after receipt of written notice thereof from the Company, such Shareholder shall be deemed to be in default hereunder.

D. Management

Art. 15. The Company is managed by a board of managers (the "Board of Managers") composed of three (3) classes of Managers: the "Class A Manager", the "Class B Manager" and the "Class C Manager(s)". There shall be (i) one (1) Class A Manager proposed by holder(s) of A Ordinary Shares, (ii) one (1) Class B Manager proposed by holder(s) of B Ordinary Shares and 2 (two) Class C Managers proposed upon the mutual agreement of the Class A Shareholder and Class B Shareholder (the managers being individually referred to as a "Manager" and collectively as the "Managers").

The Managers are appointed by the general meeting of Shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

Any Shareholder shall at all times have the right to replace or remove from the Board of Managers any Manager proposed by it by (i) requesting such Manager to tender its resignation or (ii) requesting a Shareholders' meeting to revoke such Manager in which case the Shareholders agree to take such reasonable actions as such relevant Shareholder may deem appropriate to cause the Shareholders' meeting to revoke such Manager. Any replacement or removal of a Manager may not occur until a suitable replacement has been proposed by the applicable Shareholder(s) and such proposed Manager is available to act as Manager on the date of removal or replacement of the outgoing Manager.

The Company will be bound in all circumstances by (i) the joint signature of at least one (1) Class A Manager, one (1) Class B Manager and one (1) Class C Manager or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the Board of Managers within the limits of such delegation.

Art. 16. The Board of Managers shall choose at all times a Class C Manager to serve as chairman. If the chairman is unable to be present at a board meeting, his place will be taken by one of the other Managers present at the meeting and designated to that effect by the Board of Managers.

The Board of Managers may also choose a secretary, who need not be a Manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the Shareholders.

In dealings with third parties, the Board of Managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The Board of Managers shall meet upon call by the chairman, or two (2) Managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The meeting of the Board of Managers of the Company shall be held in Luxembourg and the Board of Managers shall hold a board meeting at least each quarter.

Written notice of any meeting of the Board of Managers must be given to the Managers at least one (1) week in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the causes of the emergency shall be set out in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each Manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Managers.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another Manager as his proxy. A Manager may represent one or more of his colleagues.

Any Manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least (i) one (1) Class A Manager, (ii) one (1) Class B Manager and (iii) one (1) Class C Manager are present or represented at a meeting of the Board of Managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the Managers present or represented at such meeting, provided that such majority must include both the Class A Manager and the Class B Manager. Notwithstanding the foregoing two sentences, any decision or action in respect of the Advisor (including in respect of the Advisory Agreement) shall require the approval of only a majority of the Class A Manager and the Class C Managers, and shall not require the consent or approval of the Class B Manager.

The Board of Managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 17. The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two Managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two Managers.

Art. 18. The death or resignation of a Manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 19. The Managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 20. The Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carry-forward profits and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

E. Advisor

Art. 21. It is understood that Roots may from time to time enter into an Advisory Agreement with one or several investment advisor(s) (the "Advisor"). The board of managers of Roots will have a discretionary right to approve or reject any such recommendations or advice from the Advisor and/or to approve any transaction for execution, except that the Advisor may, on a day-to-day basis and subject to specific thresholds and parameters to be further defined in such Advisory Agreement and subject at all times to the overall control of such board of managers, have the power to take certain decisions with respect to the Investments without the prior consent of such board of managers. Notwithstanding the foregoing, no funds will be provided by the Company to Roots for the making of any Investment without the consent of each Shareholder.

The board of managers of Roots may also delegate to the Advisor certain additional day-to-day responsibilities.

The Advisor shall not take an active part in the management of the Company or of Roots and have no competence in this regard. More particularly, the Advisor shall have no power to bind the Company or Roots towards third parties, except as specifically so authorized in any applicable Advisory Agreement.

F. Collective decisions of the shareholders

Art. 22. Each Shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each Shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 23. Unless otherwise provided for in these Articles, collective decisions are only validly taken insofar they are adopted by Shareholders owning more than half of the shares.

G. Important decisions - Deadlock

Art. 24. The following "Important Decisions" shall require the prior unanimous approval of all Managers, and only to the extent required by applicable law, the Shareholders.

The "Important Decisions" are, with respect to the Company, the following (including the proposing by any member of the Board of Managers of the following):

- (i) any decision to be taken by the Company with regard to a purchase of any Investment;
- (ii) the disposition of any Investment by the Company or Roots unless the terms upon which a disposition may be effected without the consent of any Manager or Shareholder have been previously agreed among the Board of Managers, the board of managers of Roots and the Advisor with respect to such Investment;
- (iii) any decision to be taken by the Company with regard to a change of the Investment Objectives;
- (iv) the admission of an entity or a person as a manager or shareholder of the Company, Roots, or any of their Subsidiaries, except with respect to transferees of Shares explicitly permitted by these Articles;
- (v) any act or decision made by or on behalf of the Company, Roots, or any of their Subsidiaries derogating to these Articles;
- (vi) any amendment to the governing documentation of the Company, including, for the avoidance of doubt, these Articles;
- (vii) the approval by the Company of Roots' entering into, or amending of, any Advisory Agreement with any Advisor, except that the approval of the Class B Shareholders shall not be required with respect to any amendment of the Advisory Agreement;
- (viii) changing the capital structure of the Company (except as contemplated by Article 7), including any decision relating to (i) the issuance of shares, warrants, rights or other securities or interests in the Company and (ii) the assets of the Company;
- (ix) any borrowing made by the Company;
- (x) the liquidation or winding up of the Company; and
- (xi) acquiring, pledging or disposing of any assets or shares of the Company.

Art. 25. Should (i) the Shareholders at two (2) successive general meetings not be able to achieve a decision to be taken by the Shareholders or (ii) the Board of Managers at two (2) successive board meetings not be able to achieve a decision on any Important Decision to be taken by the Board of Managers, either Shareholder may organize a meeting between the respective authorized representatives of the Shareholders in order to review and discuss all outstanding issues. The Shareholders shall use their best efforts to resolve any such deadlock situation. In addition, either Shareholder may also elect to convene a third party which shall act as third-party negotiator to help resolve the deadlock situation.

H. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 26. The Company's financial year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 27. Each year on the first of January, the accounts of the Company shall be closed and the Managers shall prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 28. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. Any proceeds received directly or indirectly by the Company from any Investment shall, unless required to satisfy expenses of the Company or to satisfy the requirement set forth in the preceding sentence, be promptly distributed to the Shareholders; such proceeds may not, for the avoidance of doubt, be utilized to fund any additional Investment.

Art. 29. Any amount to be distributed by the Company to its Shareholders, by way of dividend or otherwise, shall be allocated among the Shareholders pro rata to the total amount invested by each Shareholder in the Company as Contributions at the time of the relevant distribution; provided that any fees or expenses specifically allocated to any Shares or class of Shares by these Articles (or indirectly to be borne by any such shares or class of Share under any Advisory Agreement) shall be borne solely by such Shares or class of Shares.

Art. 30. The Board of Managers may cause the Company to pay interim dividends, provided that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, and (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these Articles.

Art. 31. The share premium, if any, may be freely distributed to the Shareholder(s) by a resolution of the Shareholder (s) or of the Board of Managers, subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

I. Termination date - Dissolution - Liquidation

Art. 32. If, on January 1, 2018 (the "Termination Date"), Roots holds any unrealized Investments, the interest of the Class A Shareholder in the Company (and, indirectly, in Roots and the Investments) (the "Remaining Interest") shall be subject to the following disposition mechanic, provided that the Advisor may, with the consent of the Class A Shareholder, extend the Termination Date to such later date as may be agreed by the parties, and the following disposition mechanic shall commence as of such later date.

Within fifteen (15) days of the Termination Date, the Company shall (at the expense of the Company) obtain a valuation of the Remaining Interest performed by an independent third-party valuation agent reasonably acceptable to both Shareholders. The Class B Shareholder may thereupon offer to purchase the Class A Shareholder's Remaining Interest for a price equal to such valuation (or such higher amount as the Class B Shareholder may determine). If the Class A Shareholder does not accept any such buy-out offer, or if no such buy-out offer is extended, in either case within forty-five (45) days of the Termination Date, then the Company and Roots shall commence an orderly liquidation of their respective assets that must be completed by no later six months after the Termination Date (the "Final Liquidation Date"). The Advisor shall use reasonable best efforts to cause such liquidation to be effected in such agreed time period.

Art. 33. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be Shareholders, and which are appointed by the general meeting of Shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The profits available for distribution at liquidation of the Company will be distributed in the manner set forth in Article 29.

Art. 34. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the 20 December 2012 of the Company and terminate on 31 December 2012.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

The twelve thousand five hundred (12,500) Shares issued are subscribed as follows:

- eight thousand three hundred and one (8,301) A Ordinary Shares are subscribed by Paseo Cayman, L. P., aforementioned, for the price of one euro (EUR 1) per share; and
- four thousand one hundred ninety-nine (4,199) B Ordinary Shares are subscribed by Incus Capital Iberia Opportunity Fund I, L.P., aforementioned, for the price of one euro (EUR 1) per share.

The Shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1.500).

Resolutions of the shareholders

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, have thereupon passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at Carré Bonn, 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:
 - (i) Tom Larkin, born in New Jersey, USA on February 21st 1964, Director, professionally residing at 399 Park Avenue, 6th Floor, New York, New York 10022, as the Class A Manager;
 - (ii) Andrew Newton, born in Brantford, on May 9th 1972, Director, professionally residing at Manuel Cortina, 2, piso 10, Madrid 28010, Spain, as the Class B Manager;

(iii) Jorrit Cromptvoets, born in Voorst on May, 16th 1976, Director, professionally residing at Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, as a Class C Manager; and

(iv) Ramon van Heusden, born in Nijmegen on May 7th 1967, Director professionally residing at Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, as a Class C Manager.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt décembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Paseo Cayman, L.P., une exempted limited partnership, constituée et existant sous les lois des Iles Cayman, enregistrée auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships, ayant son siège social au c/o Citco Fund Services (Cayman Islands) Limited; PO Box 31106, 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman, Cayman Islands,

ici représentée par Madame Gaëlle Schneider, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 décembre 2012, et

2. Incus Capital Iberia Opportunity Fund I, L.P., une limited partnership existant sous les lois des Iles Cayman, enregistrée auprès de Walkers, Walker House, sous le numéro WK-67687, ayant son siège social au 87 Mary Street, George Town, KY1-9005, Grand Cayman, Cayman Islands, ici représentée par Madame Gaëlle Schneider, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 19 décembre 2012.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elles souhaitent constituer avec les statuts suivants:

Préliminaire - Définitions

Les termes utilisés dans les présents statuts à la constitution ont les significations suivantes:

Conseiller signifie un ou plusieurs conseiller(s) nommé(s) de temps à autre par Roots en vue de fournir au Conseil de Gérance et au conseil de gérance de Roots des recommandations et avis en ce qui concerne les Investissements et les opérations de la Société et de Roots.

Contrat de Conseil signifie tout contrat de conseil qui peut être conclu de temps à autre entre Roots et tout Conseiller.

Statuts signifie les statuts de la Société.

Conseil de Gérance a la signification prévue dans l'Article 15.

Jour Ouvrable signifie un jour où les banques commerciales sont ouvertes pour l'activité au Luxembourg et à New York, Etats-Unis d'Amérique autre qu'un samedi, dimanche ou jours fériés à Luxembourg et aux Etats-Unis.

Gérant Classe A signifie un Gérant de la Société nommé parmi une liste de candidats soumise à l'assemblée générale des Associés par les Associés Classe A.

Associé Classe A signifie tout détenteur des Parts Sociales Ordinaires A.

Gérant Classe B signifie un Gérant de la Société nommé parmi une liste de candidats soumise à l'assemblée générale des Associés par les Associés Classe B.

Associé Classe B signifie tout détenteur des Parts Sociales Ordinaires B.

Gérant Classe C signifie tout autre Gérant de la Société qui n'est pas un Gérant Classe A ni un Gérant Classe B.

Société signifie Roots Holdings Luxembourg S.à r.l.

Contribution signifie tout financement apporté par tout Associé à la Société sous la forme qui a pu être convenue entre les Associés et la Société, y compris sous la forme d'apport en capital ou de prolongation de prêts participatifs.

Demande de Tirage a la signification prévue dans l'Article 14.

Date Finale de Liquidation a la signification prévue dans l'Article 32.

Engagement de Financement signifie le montant total de financement que chaque Associé a irrévocablement accepté d'apporter à la Société en vertu de tout Pacte d'Associés qui pourrait être conclu de temps à autre entre les Associés Classe A, les Associés Classe B et la Société, qui pourrait de temps à autre être appelé par le Conseil de Gérance.

Date de Constitution signifie 20 décembre 2012, c'est-à-dire la date de la constitution de la Société par-devant le notaire luxembourgeois.

Investissements signifie des investissements directs ou indirects dans des prêts performants ou non performants ainsi que dans des actifs immobiliers à destination commerciale ou résidentielle en Espagne et au Portugal.

Objectifs d'Investissement signifie l'objectif de générer des revenus en procédant à des Investissements directs ou indirects.

Décisions Importantes a la signification prévue à l'Article 24.

Gérants a la signification prévue à l'Article 15.

Participations Restantes a la signification prévue à l'Article 32.

Roots signifie Roots Luxembourg S.à r.l., une filiale intégralement détenue par la Société.

Parts Sociales signifie les parts émises par la Société de temps à autre.

Associé signifie toute personne qui à n'importe quel moment détient des parts sociales de la Société.

Filiales désigne toutes les entités détenues directement ou indirectement par la Société ou Roots.

Date de résiliation a la signification prévue à l'Article 32.

Les mots au singulier incluent le pluriel et vice versa.

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est ainsi formé entre les propriétaires actuels des Parts Sociales ci-après créées et tous ceux qui pourront devenir par la suite Associés, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou tout autre manière ainsi que la vente, l'échange ou toute autre manière de titres de tous types et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille afin de réaliser ses Objectifs d'Investissement en menant, directement ou indirectement, les Investissements.

La Société peut, excepté par voie d'appel publique à l'épargne, lever des fonds notamment en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations et d'une manière générale en émettant des titres de tout type.

La Société peut dans ce contexte garantir, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société et Roots. La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces Objectifs d'Investissement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société est constituée sous la dénomination «Roots Holdings Luxembourg S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des Associés.

Le transfert du siège social au sein de la même commune peut être décidé par décision du Conseil de Gérance.

Des agences ou succursales peuvent être ouvertes tant à Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Parts sociales - Restrictions de cession

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par:

- huit mille trois cent une (8.301) Parts Sociales Ordinaires A, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires A»);

- quatre mille cent quatre-vingt-dix-neuf (4.199) Parts Sociales Ordinaires B, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires B»).

Les droits et obligations attachés aux Parts Sociales de chaque classe, tel que défini dans les présents Statuts, seront identiques, sauf dérogation contraire prévue par la loi ou par les présents Statuts.

Chaque Part Sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social peut, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Tout copropriétaire indivis de parts sociales est tenu de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Aucun Associé ne peut vendre, céder, transférer, donner en gage ou autrement grever ou aliéner de quelque manière que ce soit toute ou partie de sa participation dans, ou autrement accorder un intérêt quelconque dans, toute Part Sociale qu'il détient ou détiendra, sauf avec le consentement de chaque autre Associé et du Conseil de Gérance.

Art. 10. Sans préjudice des dispositions de l'Article 9, (i) les Parts Sociales sont librement cessibles entre les Associés et (ii) chaque Associé peut, avec l'accord des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social, céder ses Parts Sociales à tout tiers, à condition qu'aucun Associé ne puisse déraisonnablement retirer son consentement à un projet de cession à une entité sous contrôle commun avec l'Associé cédant.

Art. 11. Toute cession de Parts Sociales qui ne serait pas réalisée conformément aux dispositions des présents Statuts sera considérée comme nulle et non avenue.

Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou l'insolvabilité d'un des Associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Aucun créancier, ayant droit ou héritier ne peut saisir les actifs ou les documents de la Société.

C. Engagements de financement et Contributions

Art. 14. La Société, peut à tout moment, émettre une demande écrite (une «Demande de Tirage») aux Associés de financer la Société sous forme de Contributions par voie d'un virement bancaire en faveur du compte désigné dans la Demande de Tirage. La Société ne peut demander aux Associés d'investir un montant supérieur à leur Engagement de Financement.

Sous réserve de la phrase suivante, le montant des Contributions spécifié dans chaque Demande de Tirage sera fait auprès de tous les Associés au prorata de leurs Engagements de Financement respectifs sur une base ponctuelle aux fins (i) de financer Roots pour l'achat des Investissements, (ii) de payer les frais et dépenses de la Société ou de Roots ou (iii) de respecter toutes les autres exigences en fonds de roulement de la Société ou Roots. Toute Demande de tirage aux fins de financer indirectement tous frais attribuables à une classe de Parts Sociales seulement devra être faite aux détenteurs de cette classe de Parts Sociales uniquement. Tous les Engagements de Financement seront effectués en Euros.

Chaque Demande de Tirage mentionnera les fins auxquelles les Contributions seront utilisées et la date à laquelle ces Contributions supplémentaires sont dues. Dans le cadre d'une Demande de Tirage relative à un Investissement, chaque Associé doit signifier son acceptation ou son refus de l'Investissement proposé et la Contribution y relative dans les douze (12) Jours Ouvrables à compter de la réception par l'Associé de la Demande de Tirage (la «Période d'Acceptation»). Si un Associé refuse l'Investissement proposé au cours de la Période d'Acceptation, la Demande de Tirage émise aux Associés sera annulée et aucune Contribution par un Associé ne sera acceptée par la Société au regard de cet Investissement, toutes les Contributions déjà effectuées seront remboursées.

Si un Associé (a) accepte un Investissement proposé au cours de la Période d'Acceptation ou (b) reçoit une Demande de Tirage relative à tout autre Contribution et, dans chaque cas, manque de faire, en temps opportun, tout ou partie de la Contribution énoncée dans la Demande de Tirage, et si ce défaut se poursuit pendant cinq (5) Jours Ouvrables après la réception d'un avis écrit de la Société, cet Associé sera réputé en défaut en vertu des présentes dispositions.

D. Gérance

Art. 15. La Société est gérée par un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance») composé de trois (3) classes de Gérants: le «Gérant Classe A», le «Gérant Classe B» et le(s) «Gérant(s) Classe C». Le conseil comprendra (i) un (1) Gérant Classe A proposé par le(s) détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires Classe A, (ii) un (1) Gérant Classe B proposé par le(s) détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires Classe B et deux (2) Gérants Classe C proposés sur base d'un accord commun entre les Associés Classe A et les Associés Classe B (les Gérants étant individuellement référencés «Gérant» et collectivement référencés «Gérants»).

Les Gérants sont nommés par l'assemblée générale des Associés qui fixe la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués à tout moment sans raison spécifique. Tout Associé a à tout moment le droit de remplacer ou révoquer du Conseil de Gérance tout Gérant qu'il a proposé en (i) demandant audit Gérant de remettre sa démission ou (ii) en convoquant une assemblée générale des Associés pour révoquer ledit Gérant, auquel cas les Associés acceptent de prendre toutes les mesures raisonnables que l'Associé convoquant considère comme appropriées pour faire en sorte que l'assemblée générale des Associés révoque ledit Gérant. Tout remplacement ou révocation d'un Gérant ne peut avoir lieu tant qu'un remplaçant adéquat n'a pas été proposé par l'Associé qui exerce son droit de révocation ou remplacement et le Gérant proposé en remplacement doit être disponible pour agir à la date de la suppression ou du remplacement du Gérant sortant.

La Société sera engagée en toutes circonstances par (i) la signature conjointe d'au moins un (1) Gérant Classe A, un (1) Gérant Classe B et un (1) Gérant Classe C ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance et dans les limites de cette délégation.

Art. 16. Le Conseil de Gérance choisira à tout moment un Gérant Classe C qui agira en qualité de président. Si le président ne peut assister à une réunion du conseil, sa fonction sera assurée par un des autres Gérants présents à la réunion et désigné à cet effet par le Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut également choisir un secrétaire, qui ne doit pas être un Gérant, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées des Associés.

A l'égard des tiers, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du président, ou deux (2) Gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

La réunion du Conseil de Gérance de la Société se tiendra à Luxembourg et le Conseil de Gérance tiendra une réunion au moins chaque trimestre.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance doit être donné aux Gérants au moins une (1) semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque Gérant par écrit, câble, télégramme, télex ou télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Tout Gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en nommant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur tout autre Gérant comme mandataire. Un Gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout Gérant peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou autre moyen de communication similaire où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins (i) un (1) Gérant Classe A, (ii) un (1) Gérant Classe B et (iii) un (1) Gérant Classe C sont présents ou représentés à la réunion du Conseil de Gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion, pourvu que cette majorité soit composée à la fois du Gérant Classe A et du Gérant Classe B. Nonobstant les deux phrases précédentes, toute décision ou tout acte à l'égard du Conseiller (y compris à l'égard du Contrat de Conseil) devra recevoir l'approbation de la seule majorité du Gérant Classe A et des Gérants Classe C, et ne devra pas obtenir le consentement ou l'approbation du Gérant Classe B.

Le Conseil de Gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, câble, télégramme, télex ou télécopieur, ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 17. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le président ou, en son absence, le vice-président, ou deux Gérants. Les copies et extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, ou deux Gérants.

Art. 18. Le décès ou la démission d'un Gérant, pour quelque motif que ce soit, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 19. Les Gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 20. Le Conseil de Gérance peut décider de distribuer un acompte sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance montrant que la Société dispose de suffisamment de fonds pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale à constituer en vertu de la loi et des présents Statuts.

E. Conseiller

Art. 21. Il est entendu que Roots peut de temps à autre conclure un Contrat de Conseil avec un ou plusieurs conseiller (s) (le «Conseiller»). Le conseil de gérance de Roots disposera d'un droit discrétionnaire pour approuver ou rejeter les recommandations ou avis du Conseiller et/ou approuver l'exécution de toute transaction, néanmoins le Conseiller peut, au jour le jour et sous réserve de certains seuils et paramètres définis dans le Contrat de Conseil et sujet à tous moments au contrôle général du conseil de gérance, avoir le pouvoir de prendre certaines décisions relatives aux Investissements sans l'accord préalable du conseil de gérance. Nonobstant ce qui précède, aucun financement ne sera effectué par la Société en faveur de Roots pour la réalisation d'un Investissement sans le consentement de chaque Associé.

Le conseil de gérance de Roots peut déléguer au Conseiller certaines responsabilités quotidiennes supplémentaires.

Le Conseiller ne prendra pas part de façon active à la gestion de la Société et de Roots et n'a aucune compétence en la matière. Plus particulièrement, le Conseiller n'aura pas le pouvoir d'engager la Société et Roots envers les tiers, sauf autorisation spécifique mentionnée dans tout Contrat de Conseil applicable.

F. Décisions des associés

Art. 22. Chaque Associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartient. Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 23. Sauf disposition contraire dans les présents Statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par les Associés représentant plus de la moitié du capital social.

G. Décisions importantes - Impasse

Art. 24. Les «Décisions Importantes» suivantes nécessitent l'accord préalable unanime de tous les Gérants, et lorsque la loi le requiert, des Associés.

Les «Décisions Importantes» sont, à l'égard de la Société, les suivantes (y compris la proposition de tout membre du Conseil de Gérance à propos de ce qui suit):

- (i) toute décision à prendre par la Société en ce qui concerne l'acquisition de tout Investissement;
- (ii) la vente de tout Investissement par la Société ou Roots à moins que les conditions selon lesquelles une vente peut être effectuée sans le consentement de tout Gérant ou tout Associé ont été convenues entre le Conseil de Gérance, le conseil de gérance de Roots et le Conseiller à l'égard de cet Investissement;
- (iii) toute décision à prendre par la Société en ce qui concerne une modification des Objectifs d'Investissement;
- (iv) l'acceptation d'une personne morale ou une personne physique en qualité de Gérant ou Associé de la Société, de Roots, ou de l'une de leurs Filiales, sauf lorsque les cessionnaires sont expressément permis par les présents Statuts;
- (v) tout acte fait ou décision prise pour et au nom de la Société, Roots ou de toute Filiale dérogeant aux présents Statuts;
- (vi) toute modification des documents sociaux de la Société, y compris, pour éviter tout doute, les présents Articles;
- (vii) l'approbation par la Société de la conclusion ou la modification du Contrat de Conseil entre Roots et tout Conseiller, à l'exception de toute modification dudit Contrat de Conseil pour laquelle l'approbation des Associés Classe B n'est pas requise;
- (viii) la modification de la structure capitalistique de la Société (à l'exception de ce qui est prévu à l'Article 7), comprenant toute décision relative (i) l'émission de parts sociales, warrants, droits ou autres titres ou participations dans la Société et (ii) aux actifs de la Société;
- (ix) tout emprunt contracté par la Société;
- (x) la liquidation ou dissolution de la Société; et
- (xi) l'acquisition, la mise en gage et l'aliénation de tout actif ou parts sociales de la Société.

Art. 25. Si (i) les Associés lors de deux (2) assemblées générales successives ne sont pas en mesure de prendre une décision à prendre par les Associés ou (ii) le Conseil de Gérance lors de deux (2) conseils successifs n'est pas en mesure de prendre une décision à propos d'une Importante Décision à prendre par le Conseil de Gérance, chaque Associé peut organiser une réunion entre les représentants autorisés respectifs des Associés aux fins d'examiner et de discuter tous les points en suspens. Les Associés feront tout leur possible pour résoudre toute impasse. De plus, chaque Associé peut aussi décider de convoquer un tiers qui agira en qualité de négociateur tiers afin d'aider à résoudre la situation d'impasse.

H. Exercice social - Comptes annuels - Distribution des bénéfices

Art. 26. L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et se termine le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 27. Chaque année le premier jour de janvier, les comptes de la Société seront clôturés et les Gérants dresseront un inventaire, comprenant l'indication de la valeur de l'actif et du passif. Chaque Associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 28. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pourcents (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à que celui-ci atteigne dix pourcents (10 %) du capital social. Tout produit perçu directement ou indirectement par la Société de tout Investissement devra, à moins qu'il ne faille satisfaire aux dépenses de la Société ou satisfaire aux exigences décrites ci-avant, être distribués aux Associés; ces produits ne pourront, pour éviter tout doute, être utilisés pour le financement d'Investissement supplémentaire.

Art. 29. Tout montant à distribuer par la Société à ses Associés, au moyen de dividendes ou autre, sera alloué entre les Associés au prorata du montant total investi par chaque Associé dans la Société en tant que Contributions au moment de la distribution concernée; pour autant que tous les frais ou toutes les dépenses spécifiquement alloués à toute Part Sociale par les présents Statuts seront individuellement supportés par les dites Parts Sociales.

Art. 30. Le Conseil de Gérance peut faire payer par la Société des acomptes sur dividendes sous réserve que (i) l'état comptable intermédiaire préparé fait apparaître que des fonds suffisants sont disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des

réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve conformément à la loi ou aux présents.

Art. 31. La prime d'émission, le cas échéant, peut être librement distribuée à(aux) Associé(s) par une décision du(des) Associé(s) ou du Conseil de Gérance, sous réserve de toute disposition légale relative à l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

I. Date finale de liquidation - Dissolution - Liquidation

Art. 32. Si au 1^{er} janvier 2018 (la «Date de résiliation») Roots détient des Investissements non réalisés, la participation de l'Associé Classe A dans la Société (et indirectement dans Roots et les Investissements) (les «Participations Restantes») sera soumise à la disposition mécanique suivante, à condition que le Conseiller puisse, avec l'accord de l'Associé Classe A, prolonger la Date de résiliation à toute date ultérieure convenue entre eux, ainsi la disposition mécanique suivante commencera à cette date.

Dans les quinze (15) jours de la Date de résiliation, la Société obtiendra (aux frais de la Société) une évaluation des Participations Restantes calculée par un mandataire tiers raisonnablement accepté par les Associés. L'Associé Classe B pourra dès lors offrir d'acquérir les Participations Restantes pour un prix égal à cette évaluation (ou un prix supérieur tel que l'Associé Classe B peut déterminer). Si l'Associé Classe A n'accepte pas cette offre de rachat, ou si aucune offre de rachat n'est prolongée, dans tous les deux cas, dans les quarante-cinq (45) jours de la Date de résiliation, la Société et Roots entameront la liquidation des actifs qui devra être terminée pas plus tard que six (6) mois après la Date de résiliation (la «Date Finale de Liquidation»). Le Conseiller mettra tout en oeuvre pour que cette liquidation soit effectuée dans cette période convenue.

Art. 33. Dans le cas d'une dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, qui ne doivent pas être des Associés, et qui seront nommés par l'assemblée générale des Associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs frais. Sauf disposition contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation sera distribué de la manière décrite dans l'Article 29.

Art. 34. Toutes les questions non régies par les présents Statuts seront soumises aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le 20 décembre 2012 et se terminera le 31 décembre 2012.
2. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués lors du premier exercice social.

Souscription et Paiement

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises sont souscrites comme suit:

- huit mille trois cent une (8.301) Parts Sociales Classe A sont souscrites par Paseo Cayman, L.P., pré qualifiée, pour le prix de un (1) euro (EUR 1,-) par part sociale; and
- quatre mille cent quatre-vingt-dix-neuf (4.199) Parts Sociales Classe B sont souscrites par Incus Capital Iberia Opportunity Fund I, L.P., pré qualifiée, pour le prix de un euro (EUR 1,-) par part sociale.

Toutes les Parts Sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié par le notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est intégralement alloué au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Résolutions des associés

Les Associés constituants, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée illimitée:
 - (i) Tom Larkin, né à New Jersey, USA, le 21 février 1964, Administrateur résidant professionnellement au 399 Park Avenue, New York, New York 10022, en qualité de Gérant Classe A;
 - (ii) Andrew Newton, né à Brantford, le 9 mai 1972, Administrateur, résidant professionnellement à Manuel Cortina, 2, piso 10, Madrid 28010, Espagne, en qualité de Gérant Classe B;

(iii) Jorrit Cromptvoets, né à Voorst, le 16 mai 1976, Administrateur, résidant professionnellement au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant Classe C;

(iv) Ramon van Heusden, né à Nijmegen, le 7 mai 1967, Administrateur, résidant professionnellement au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant Classe C.

Dont acte, passé à Luxembourg à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande des comparantes que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande des comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparantes connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. SCHNEIDER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2012. LAC/2012/61853. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 8 avril 2013.

Référence de publication: 2013045736/652.

(130055360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

LSREF2 Star Gate Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 164.578.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2013.

Référence de publication: 2013046849/10.

(130056923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

Elvolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6739 Grevenmacher, 6, Kahlenberg.

R.C.S. Luxembourg B 159.043.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 AVRIL 2013.

M. Elvedin DZINIC.

Référence de publication: 2013048572/10.

(130059489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Como R.E. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 113.050.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 11 avril 2013

Il résulte du Procès -Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 11 avril 2013 que:

1. La démission de Monsieur Gianluca NINNO en tant que gérant unique est acceptée avec effet au 11 avril 2013.

2. Est nommé en tant que gérante unique à la place du gérant démissionnaire, Monsieur Giovanni Annunziata, né à Roma, le 1^{er} avril 1964, demeurant à via Guardia Piemontese n.30, 00132 Roma (Italie). Le nouvel gérant terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 11 avril 2013.

Référence de publication: 2013048515/16.

(130059648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Distress to Value S.A. - Société de Titrisation, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 143.523.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 15 avril 2013

Résolution:

Le mandat du réviseur d'entreprises agréée venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2012 comme suit:

Réviseur d'entreprises agréé:

Alter Audit Sàrl, 69, rue de la Semois, L - 2533 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2013048526/18.

(130059781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Comfintex S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 21.707.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 16 avril 2013 au siège social à 11.15 heures

Résolution:

Le Conseil d'Administration prend connaissance de la démission de la société COSAFIN S.A. en sa qualité d'Administrateur.

En vertu des articles 51, alinéa 5 et 52 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, est nommé provisoirement au poste d'administrateur:

La société JALYNE S.A.

Société Anonyme

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Représentée par M. Jacques BONNIER

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Le nouvel administrateur terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire, sous réserve légale d'approbation de sa nomination par la prochaine Assemblée Générale.

Pour copie conforme

J. WINANDY / K. LOZIE

Président / Administrateur

Référence de publication: 2013048514/25.

(130059236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Chino S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 47.724.

—
Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique, en date du 04 avril 2013:

- reconduction des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013048504/11.

(130059472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

CWI Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.
R.C.S. Luxembourg B 139.296.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de CWI HOLDING S.A. tenue extraordinairement le 11 avril 2013 au siège de la société

Il a été décidé ce qui suit:

- de nommer Monsieur Didier Schönberger, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, comme nouvel Administrateur de catégorie A de la société en remplacement de Madame Delphine Goergen, Administrateur démissionnaire.

Le mandat du nouvel Administrateur de catégorie A prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2017.

Le Conseil d'Administration est désormais composé comme suit: Madame Véronique Wauthier et Monsieur Didier Schönberger, Administrateurs de catégorie A et Monsieur Philippe Pedrini, Administrateur de catégorie B (également Président du Conseil d'Administration).

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013048521/21.

(130059087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Cofis Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 113.695.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 8 mars 2013 que:

Monsieur Cristian CORDELLA a démissionné de sa fonction d'administrateur.

Madame Elena LATORRE, employée privée, née le 6 décembre 1976 à Luxembourg et domiciliée professionnellement au 26-28 Rives de Clausen L-2165 Luxembourg a été nommée en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Le mandat de Madame Elena LATORRE prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.

Les administrateurs et le commissaire aux comptes suivants ont été élus pour 6 années:

Administrateurs

- Madame Orietta RIMI, demeurant professionnellement au 26-28 Rives de Clausen L-2165 Luxembourg,
- Monsieur Bertrand MICHAUD, demeurant professionnellement au 3, rue Belle-Vue L-1227 Luxembourg.

Commissaire aux comptes

- La société Ser.Com S.à.r.l. ayant son siège social au 19, boulevard Grande-duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg. Madame Orietta RIMI a été nommée Président du Conseil d'administration.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013048512/21.

(130059276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Dakin Equity S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 149.418.

—
EXTRAIT

Il a été signifié à la société en date du 16 avril 2013 la démission des quatre administrateurs en la personne de Messieurs Marc Koeune, Michaël Zianveni, Sébastien Gravière et Jean-Yves Nicolas, ainsi que la démission du commissaire aux comptes, la société CeDerLux-Services S.à R.L.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013048529/12.

(130059498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Degroof Inst., Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 148.081.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 8 mars 2013

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Vincent PLANCHE, Eric LOBET, Régis LEONI et Christophe DISPAS, en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014,
2. de réélire KPMG Luxembourg S.à.r.l., en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Pour DEGROOF INST

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Corinne ALEXANDRE / Marc-André BECHET

- / Directeur

Référence de publication: 2013048533/19.

(130059200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

DNB Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 13, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 22.374.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Avril 2013.

DNB LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013048542/12.

(130059245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Equifax Luxembourg (No. 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 3.903.799,90.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.
R.C.S. Luxembourg B 58.455.

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 20 mars 2013

En date du 20 mars 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission de:

- Madame Christel Angela Damaso, en tant que gérant de classe B, avec effet au 4 mars 2013.

Depuis le 4 mars 2013, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Gérants de classe A:

Monsieur James Winthrift Roebuck; et

Monsieur Juan Ramon Ruiz Lopez.

Gérants de classe B:

Monsieur Faruk Durusu;

Monsieur Philippe Van den Avenne; et

Monsieur Pieter-Jan Van der Meer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Equifax Luxembourg (Nr. 5) Sàrl

Référence de publication: 2013048557/23.

(130059026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Emeth Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol.
R.C.S. Luxembourg B 101.186.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 16 avril 2013, à 11h00.

Délibérations

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat des administrateurs pour une nouvelle période expirant lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Frédéric DEFLORENNE

Référence de publication: 2013048573/17.

(130059427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Essence Trademarks S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 102.319.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013048577/10.

(130059336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

European Retail Income Venture II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 134.910.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour European Retail Income Venture II S.C.A.

Référence de publication: 2013048583/10.

(130059506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Emmeti Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 93.463.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 15 avril 2013

Monsieur HEITZ Jean-Marc est révoqué de ses fonctions d'administrateur.

Monsieur REGGIORI Robert, expert-comptable, né le 15.11.1966 à Metz (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme

EMMETI FINANCIERE S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2013048574/17.

(130059606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

LMA (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 516.100,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.032.

Suite aux résolutions de l'associé unique en date du 12 avril 2013 de la Société les décisions suivantes ont été prises:

- Démission du gérant B suivant à compter du 12 avril 2013:

Monsieur Martinus Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Nomination du gérant B suivant à compter du 12 avril 2013 pour une durée indéterminée:

Monsieur Dylan Davies, né le 16 novembre 1966 à Swansea, Royaume-Unis, avec adresse professionnelle au 6D, route de Trèves L-2633 Senningerberg, Luxembourg.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- David Pollock, gérant A;
- Scott J. Perkins, gérant A;
- Robert Swan, gérant A;
- Dylan Davies, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fabrice Rota

Fondé de pouvoir

Référence de publication: 2013048757/23.

(130059356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Luxcompufarm Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 75.205.

La société Fiduciaire Intercommunautaire S. à R.L.

66, Boulevard Napoléon 1^{er}

L-2210 Luxembourg

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 67 480

Ici représentée par Monsieur Cornet Jean (p/o Mme Kahrien LERBS)

Dénonce le contrat de domiciliation conclu le 16 janvier 2007 avec

La société LUXCOMPUFORM S.à R.L.

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 75 205

Avec date d'effet le 16 avril 2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Intercommunautaire S. à R.L.

M. Cornet Jean

P/o Mme Kahrien LERBS

Référence de publication: 2013048760/20.

(130059463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Knaf-Buchler succ. Hans Adam Oeltges, s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6315 Beaufort, 3, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 99.932.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Knaf-Buchler succ. Hans Adam Oeltges s.à.r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013048720/11.

(130059264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Monier Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 7.400.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 122.155.

Par résolutions prises en date du 22 mars 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat de gérant de classe B de Ole Fritjof Oldenburg, avec adresse professionnelle au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg pour une durée indéterminée;

2. Renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréé de KPMG Luxembourg, avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014;

3. Acceptation de la démission de Dominique Robyns, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant de classe B, avec effet au 23 mars 2013;

4. Nomination de Frank-Matthias Przygodda, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant de classe B, avec effet au 23 mars 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2013.

Référence de publication: 2013048777/20.

(130059150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Palco Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 131.036.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.04.2013.

Pour: PALCO INVEST S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Cindy Szabo

Référence de publication: 2013048858/15.

(130059341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Immo Foire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1479 Luxembourg, 1, place de l'Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 127.782.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 07 mars 2013 qui s'est tenu 1, Place de l'Etoile à L-1479 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration propose la cooptation de Monsieur Olivier Vansteelandt au poste d'administrateur à la date du 07 mars 2013 en remplacement de Monsieur Jean-Philippe Balon qui a remis sa démission de son poste d'administrateur avec effet à la date du 02 mars 2013.

Après avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de coopter en tant qu'administrateur, Monsieur Olivier Vansteelandt, né le 15 novembre 1974 à Louvain (B), demeurant professionnellement auprès d'AXA Luxembourg, 1 Place de l'Etoile à L-1479 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean-Philippe Balon. Cette cooptation a lieu à la date du 07 mars 2013 pour toute la durée du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013. Cette cooptation devra faire l'objet d'une décision par la prochaine Assemblée Générale ordinaire de 2013.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 15/04/2013.

Référence de publication: 2013048693/19.

(130059813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Property Capital Partners SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 158.422.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui s'est tenue le 8 novembre 2012 que les décisions suivantes ont été prises:

- Il a été décidé de renommer

* M. Alain Kinsch, demeurant professionnellement 7, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg;

* M. Jeannot Weyer, demeurant professionnellement 7, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg;

* M. John Hames, demeurant professionnellement 7, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg;

* M. Werner Weynand, demeurant professionnellement 7, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg;

* M. Bernard Lhoest, demeurant professionnellement 7, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg;

* M. Olivier Lemaire, demeurant professionnellement 7, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg;

* M. Michael Hornsby, demeurant professionnellement 7, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg,

en tant qu'administrateurs de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 et qui statuera sur l'approbation des comptes au 31 décembre 2012.

- Il a été décidé que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Jean-Marie Gischer, demeurant professionnellement 7, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, a été renouvelé pour un an et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 et qui statuera sur l'approbation des comptes au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 15 avril 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013048855/35.

(130059193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

JM IT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 157.707.

—
Cession de parts sociales en date du 12 janvier 2013

La société International Publishing & Promotors S.A., ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, no 39.979

cède à Monsieur Jeff Margue

trois cent vingt-cinq (325) parts sociales qu'elle détient sur la société JM IT S.à r.l.

A partir du 12 janvier 2013, le capital social de JM IT S.à r.l. se décompose de la façon suivante:

Monsieur Jeff Margue, gérant de société,

né à Luxembourg le 25 janvier 1967,

demeurant à L-8184 Kopstal, 13, rue de Luxembourg,

mille deux cents cinquante parts sociales 1.250

Total: mille deux cents cinquante parts sociales 1.250

Luxembourg, le 18 mars 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013048717/19.

(130059002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Immo Foire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1479 Luxembourg, 1, place de l'Etoile.
R.C.S. Luxembourg B 127.782.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 09 avril 2013

Septième résolution:

L'assemblée générale acte la démission de son mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Philippe BALON.

L'assemblée générale approuve la décision de cooptation comme administrateur de Monsieur Olivier VANSTEE-
LANDT prise par le Conseil d'administration en date du 07/03/2013. L'échéance de son mandat est prévue à la date de
tenue de la présente assemblée générale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution:

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Olivier VANSTEELANDT pour une année
jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014 qui approuvera les compte de l'année 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution:

L'assemblée générale renouvelle le mandat de la sarl PricewaterhouseCoopers, à la fonction de Réviseur d'entreprise
qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2014 qui sera amenée à statuer sur les comptes de l'année 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 15/04/2013.

Référence de publication: 2013048692/24.

(130059813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Septum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 163.427.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013048911/9.

(130059849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Premium Property Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.
R.C.S. Luxembourg B 107.257.

—
Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 15 avril 2013, à 11.00 heures

L'assemblée prend acte et accepte les démissions de Messieurs Luc NICKELS, Serge NICKELS, et Gérard SCHEIWEN
de leur fonction d'administrateurs de la Société, et de la Société Premium Advisory Partners S.A. de sa fonction de
commissaire aux comptes, et décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Thierry FLEMING, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- Madame Vania BARAVINI, demeurant au 89, rue Clair-Chêne, L-4062 Esch-Sur-Alzette;
- Monsieur Federico FRANZINA, demeurant professionnellement au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg;

Et comme commissaire aux comptes:

- La société Audiex S.A., société anonyme, ayant son siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Les nouveaux administrateurs et commissaire aux comptes ainsi nommés continueront le mandat de leurs prédéces-
seurs, leurs mandats venant à échéance en 2015 lors de l'Assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes
annuels de la Société concernant l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Référence de publication: 2013048886/21.

(130059791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Sabre Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 125.397.

I. Par résolutions signées en date du 27 février 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de John Byron Mills, avec adresse au 5072, Bridge Creek Drive, 75093 Plano, Texas, Etats-Unis, de son mandat de gérant classe A, avec effet immédiat;

2. nomination de Federico Luigi Pensotti, avec adresse au 615, Lake Park Drive, 75019 Coppell, Texas, Etats-Unis, au mandat de gérant classe A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

II. Par résolutions signées en date du 19 mars 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission d'Alexandre Prost-Gargoz, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant classe B, avec effet immédiat;

2. acceptation de la démission de Laurent Ricci, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant classe B, avec effet immédiat;

3. nomination de Stéphane Bourg, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

4. nomination d'Ef시오 Follesa, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Référence de publication: 2013048906/24.

(130059201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Perseus Immobilien Gesellschaft 3, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 127.198.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013048868/9.

(130059688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Société Industrielle de Travaux et Ouvrages Divers, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 16.168.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 11 avril 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation des sociétés suivantes:

- la société à responsabilité limitée SOCIETE INDUSTRIELLE DE TRAVAUX ET OUVRAGES DIVERS SARL en abrégé SITODI SARL (RCS B16168) avec siège social à L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge et liquidateur Maître Stéphanie STAROWICZ, avocat, demeurant à Luxembourg

Ils ordonnent aux créanciers de faire leur déclaration de créances avant le 3 mai 2013 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Me Stéphanie STAROWICZ»

Le liquidateur

Référence de publication: 2013048916/21.

(130059298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Pradera Central SC Olomouc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 135.309.

—
EXTRAIT

L'adresse des gérants suivants a été modifiée comme suit:

- Madame Supreetee Saddul, gérant, demeurant professionnellement au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

La personne suivante a été nommée aérant de la Société pour une durée indéterminée

- Monsieur Costas Constantinides, demeurant professionnellement au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg a été nommé gérant de la Société en date du 28 mars 2013 et pour une durée indéterminée;

Le conseil de gérance de la société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Mark Richardson gérant;
- Monsieur Colin Campbell, gérant;
- Madame Supreetee Saddul, gérant; et
- Monsieur Costas Constantinides, gérant.

Transfert du siège social de la Société

- Il résulte des décisions prises lors du conseil de gérance en date du 28 mars 2013 que le siège social de la Société est transféré du 33, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg vers le 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet au 15 avril 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 Avril 2013.

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013048851/29.

(130059530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Perseus Immobilien Gesellschaft 10, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 132.808.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013048865/9.

(130059681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Palermo R.E. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 113.067.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 11 avril 2013

Il résulte du Procès -Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 11 avril 2013 que:

1. La démission de Monsieur Gianluca NINNO en tant que gérant unique est acceptée avec effet au 11 avril 2013.
2. Est nommé en tant que gérante unique à la place du gérant démissionnaire, Monsieur Giovanni Annunziata, né à Roma, le 1^{er} avril 1964, demeurant à via Guardia Piemontese n.30, 00132 Roma (Italie). Le nouvel gérant terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 11 avril 2013.

Référence de publication: 2013048859/16.

(130059649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.
